

Égale Canada dépose une demande auprès de la Cour de justice de l'Ontario dans un cas révolutionnaire en matière de droits des personnes intersexes

- [Égale](#) est l'organisation nationale 2SLGBTQI du Canada -

Ottawa (15 juin 2021) - Aujourd'hui, [Égale Canada](#) a déposé une demande auprès de la Cour supérieure de justice de l'Ontario pour contester la constitutionnalité des exemptions du Code criminel qui permettent des chirurgies esthétiques « normalisantes » sur les nourrissons et les enfants intersexes, avant que ces personnes soient assez âgées pour consentir elles-mêmes à de telles chirurgies. Le terme intersexe fait référence à une personne dont les caractéristiques sexuelles chromosomiques, hormonales ou anatomiques ne relèvent pas des classifications conventionnelles d'homme ou de femme.

Dirigée par l'avocate Jennifer Klinck, associée chez Juristes Power Law, cette poursuite demande à la Cour de conclure que les exemptions – qui retirent la protection du droit pénal aux nourrissons et aux enfants intersexes – violent les droits de la personne protégés par la Charte à la liberté, à la sécurité de la personne, à l'égalité et à l'absence de traitements cruels et inusités.

Les exemptions violent la liberté des personnes intersexes en leur refusant le droit (en tant qu'adolescent.e.s informé.e.s et capables ou en tant qu'adultes) de faire des choix fondamentaux concernant leur intégrité corporelle, les soins médicaux, la reproduction ou d'aligner ces décisions avec leur identité de genre. Les exemptions privent également les personnes intersexes de la sécurité de leur personne en autorisant des chirurgies invasives et irréversibles qui compromettent l'intégrité corporelle. En ce qui concerne l'égalité, les exemptions perpétuent un désavantage pour les personnes intersexes et constituent une forme d'intersexisme sanctionné par l'État. Et les chirurgies esthétiques « normalisantes » autorisées par les exemptions sont des traitements cruels et inusités.

*« De plus en plus de juridictions dans le monde commencent à reconnaître que les mutilations génitales intersexes des nourrissons et des enfants intersexes constituent une violation majeure des droits de la personne. La loi canadienne et internationale garantissent à chaque personne le droit à l'intégrité corporelle et à l'autonomie - il est temps de reconnaître que cela s'applique également aux personnes intersexes », a déclaré **Jennifer Klinck**, l'avocate principale du procès.*

Il a été prouvé que ces chirurgies entraînent souvent des douleurs physiques et psychologiques à vie et s'apparentent à de la torture ou à des traitements cruels, inhumains et dégradants selon la Convention des Nations Unies contre la torture. La loi existante prive les enfants intersexes des protections pénales contre la mutilation de leur corps, et sert plutôt à normaliser les interventions chirurgicales basées sur des hypothèses intersexistes et binaires à propos des corps médicalement « corrects » ou « normaux ».

« À l'âge de 7 ans, j'ai enduré des choses qu'aucun jeune n'aurait dû subir lorsque j'ai été forcée de subir une intervention chirurgicale parce que mon corps ne correspondait pas à ce que les médecins considéraient comme normal », a déclaré **Morgan Holmes**, plaignante dans le procès, militante intersexe canadienne de renommée mondiale, professeure, et écrivaine. « La douleur que j'ai endurée, à la fois physiquement et mentalement, a duré toute une vie - c'est quelque chose qu'aucun enfant ne devrait avoir à vivre, mais c'est encore aujourd'hui une pratique légalement autorisée au Canada. »

« Dans l'enfance, je me suis retrouvée à plusieurs reprises sur la table d'examen pour me faire palper les organes génitaux par des médecins, une expérience que les pairs de mon âge ne subissaient pas », a déclaré **Janik Bastien Charlebois**, plaignante dans le procès, professeure de sociologie à l'Université du Québec à Montréal et défenseure des droits humains intersexes. « Les médecins ont jugé mon corps sur la seule base de son apparence en utilisant des termes pathologisants pour le décrire. Cette pathologisation fait naître la honte, qui empêche l'exercice d'un libre consentement. »

Les interventions chirurgicales sur les enfants intersexes ont été condamnées par les principales organisations internationales et groupes de défense des droits humains tels que les Nations Unies, Physicians for Human Rights et Human Rights Watch, ainsi que par toutes les organisations intersexes dans le monde. Égale exhorte le gouvernement du Canada à remplir ses obligations en matière de traités en vertu du droit international, en particulier en ce qui concerne la Convention des Nations Unies contre la torture et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. « Fondamentalement, les chirurgies non consensuelles pour une 'apparence sexuelle normale' sont indissociables de l'intersexisme – elles sont à la fois nocives et haineuses, une manifestation choquante de discrimination sanctionnée par l'État », a déclaré **Joshua Sealy-Harrington**, un autre avocat de l'affaire.

Cette poursuite est la plus récente salve dans la lutte d'Égale pour rendre la politique canadienne conforme aux normes internationales sur les droits des intersexes. En 2018, Égale a organisé la première [conférence nationale intersexe](#) du Canada réunissant des universitaires, des chercheurs.euse.s, des enfants intersexes, des jeunes et des parents

afin d'identifier les besoins de la communauté intersexe au Canada. La même année, Égale a présenté [un mémoire au Comité des Nations Unies contre la torture](#), l'exhortant à tenir le Canada responsable de son non-respect des lois sur les droits de la personne. Plus récemment, Égale a lancé une campagne, Nos [corps, nos histoires – la visibilité intersexe](#), pour sensibiliser le public aux violations des droits humains subies par les personnes intersexes et encourager tout le monde à prendre position contre la chirurgie intersexe.

*« La façon dont nous traitons les personnes intersexes au Canada est honteuse – les chirurgies que nous autorisons sur les enfants intersexes sont à tous égards une violation des droits humains fondamentaux et considérées comme de la torture par les Nations Unies – nous attendons mieux de notre gouvernement », a déclaré **Helen Kennedy**, directrice générale d'Égale Canada.*

À propos d'Égale Canada

[Égale](#) est la principale organisation au Canada pour les personnes et les problématiques 2SLGBTQI. Nous améliorons et sauvons des vies grâce à la recherche, à l'éducation, à la sensibilisation et en défendant les droits de la personne et l'égalité au Canada et dans le monde. Notre travail aide à créer des sociétés et des systèmes qui reflètent la vérité universelle selon laquelle toutes les personnes sont égales et aucune n'est autre.

Suivez-nous sur les réseaux sociaux:

@EgaleCanada | [Twitter](#) | [Facebook](#) | [Instagram](#)

Pour en savoir plus

www.egale.ca

- 30 -

Pour plus d'informations au sujet d'Égale ou pour demander une entrevue, veuillez contacter:

Jennifer Boyce
Directrice des communications, Égale Canada
1 674 404 7156
jboyce@egale.ca